



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
Service de l'Animation des
Politiques Publiques Interministérielles
et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement

AVIS

DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LA COMMUNE DE SENS

Le public est averti qu'en exécution :

- * du code de l'environnement,
- * de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-099 du 3 juin 2020

**Une consultation du public sera ouverte
au sujet de l'installation classée suivante :**

Nature de l'installation : Installation de découpe de viande d'une capacité de 10 tonnes/jour

RUBRIQUE : n° 2221-1 (enregistrement) Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale...

...La quantité de produits entrants étant supérieure à 4 t/jour.

Demandeur : SAS Le Porc Icaunais

Emplacement de l'installation : SENS (89100) - 2 Rue de la Fosse Aux Saumons

Durée de la consultation : Quatre semaines, du lundi 29 juin 2020 au lundi 27 juillet 2020 inclus.

Le dossier est déposé à la mairie de SENS où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux.

Les observations pourront également être adressées durant la même période par courrier au Préfet de l'Yonne (Bureau de l'Environnement - Place de la Préfecture 89016 AUXERRE cedex) ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr

A l'issue de la procédure le Préfet de l'Yonne prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de dispositions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article 512-7 du code de l'environnement ou bien un arrêté préfectoral de refus.